

PLFSS 2017: un dispositif pour faciliter le recrutement de médecins thermaux

Les députés ont voté vendredi 31 octobre 2016 un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2017, qui vise à permettre aux établissements thermaux de recruter plus facilement leurs médecins.

L'examen du PLFSS s'est achevé vendredi à la mi-journée. Le vote solennel sur l'ensemble du texte est prévu mercredi. Le PLFSS sera ensuite examiné au Sénat du mardi 15 au vendredi 18 novembre.

Vendredi, les députés ont voté un amendement, créant un article additionnel après l'article 45, présenté par la présidente de la commission des affaires sociales, Catherine Lemorton, et plusieurs députés socialistes.

Dans l'exposé des motifs de son amendement, elle pointe "la dégradation de la démographie de la médecine thermale" qui "reflète le manque d'attractivité de cette profession". "L'exercice libéral ne séduit plus. Il subit les aléas de la fréquentation annuelle de la station thermale et un vieillissement de ces professionnels: l'âge moyen d'un médecin thermal est de 59 ans", souligne la députée.

"Un vrai problème se pose quant à la présence des médecins dans les établissements de cures thermales. [...] Beaucoup y font ce que l'on pourrait appeler des vacations. Alors qu'ils sont établis en tant que médecins libéraux, ils se rendent dans les cures thermales pour assurer le suivi des patients", a expliqué vendredi en séance publique Catherine Lemorton pour défendre son amendement.

"Cet amendement vise à permettre aux établissements thermaux de recruter plus facilement des médecins, en se rapprochant des dispositifs qui existent déjà dans les établissements de santé. Pour cela il tend à clarifier la facturation des actes effectués dans le cadre des établissements thermaux", a-t-elle poursuivi

"Par dérogation, lorsqu'un établissement thermal emploie des médecins qui choisissent le mode d'exercice salarié, la prise en charge de l'acte ou de la prestation réalisée au sein de l'établissement peut être facturée par l'établissement", peut-on lire dans l'amendement.

La commission et le gouvernement ont rendu des avis favorables sur cet amendement qui a été adopté. Le groupe Les Républicains a indiqué soutenir également la mesure.